

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative  
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt et unième session  
Genève, 16 – 20 avril 2012**

DÉCISIONS DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ

*adoptées par le comité*

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

#### ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Sur proposition de la délégation de la République islamique d'Iran, au nom du groupe des pays asiatiques, appuyée par la délégation de l'Égypte, au nom du groupe des pays africains et par la délégation de l'Algérie, au nom du groupe du Plan d'action pour le développement, le comité a élu M. Bebeb A. K. N. Djundjunan (Indonésie) deuxième vice-président pour l'exercice biennal 2012-2013.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/21/1 Prov.2, qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

#### ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/21/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : Asociación Indígena Mapuche Tairi Adkimn; Asociación Centro Indígena para el Desarrollo Sostenible (CINDES); Association culturelle Zande; Association D Besi Lukaya (ABL); Asociación Indígena IPS Inga-Camentsa Del Alto Putumayo; Corporación Mapuche Werken Kimun; Diablada Tradicional "Union Bordadores" del Gran Poder; Federación de Comunidades nativas Fronterizas del Putumayo (FECONAFROPU); Groupe d'Action pour la promotion socio-culturelle et l'alphabétisation; ONG GLODEMP; ONG Rayouwan Mata; Les Productions et Services Juridiques de la Vieille Rivière; Pinyin Development Organization (PDO); Public Association Regional Centers for Education for Sustainable Development RCE Kyrgyzstan; et Solidarité pour un Monde Meilleur.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

#### PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/21/3, WIPO/GRTKF/IC/21/INF/5 et WIPO/GRTKF/IC/21/INF/7.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Tomás Alarcón Eyzaguirre, président, Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos (CAPAJ), Tacna (Pérou); Mme Leilene Marie Carantes-Gallardo, consultante, Tebtebba Foundation, Centre international des peuples autochtones pour la politique, le recherche et l'éducation, Baguio City (Philippines); Mme Edwina Lewis, sous-directrice, Section de la politique et de la coopération

internationales, IP Australia, Canberra (Australie); Mme Ewa Lisowska, conseillère principale, Division de la coopération internationale, Office polonais des brevets, Varsovie (Pologne); M. Mandixole Matroos, deuxième secrétaire, Mission permanente de la République de l'Afrique du Sud à Genève; M. Juan Camilo Saretzki, premier secrétaire, Mission permanente de la Colombie à Genève; M. Kijoong Song, directeur adjoint, Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Daejon (République de Corée); Mme Tarisi Vunidilo, secrétaire général, Association des musées des îles du Pacifique (PIMA), Port Villa (Vanuatu). Le président a désigné Mme Alexandra Grazioli, vice-présidente du comité, pour présider le Conseil consultatif.

#### DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

##### SAVOIRS TRADITIONNELS

Le comité a examiné l'ensemble des documents de travail et d'information établis pour la présente session au titre de ce point de l'ordre du jour, en particulier les documents WIPO/GRTKF/IC/21/4, WIPO/GRTKF/IC/21/5, WIPO/GRTKF/IC/21/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/21/INF/8. En se fondant sur ces documents et sur les observations faites en séance plénière, le comité a élaboré le texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles", conformément au mandat de l'Assemblée générale figurant dans le document WO/GA/40/7. Le comité a décidé que ce texte, tel qu'il apparaîtrait à la clôture de la session le 20 avril 2012, serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7.

#### DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

##### PARTICIPATION DES OBSERVATEURS

Le comité a discuté des propositions contenues dans le document WIPO/GRTKF/IC/21/6 et a décidé qu'aucune modification ne devait pour l'instant être apportée au processus d'accréditation des observateurs ou aux débats d'experts autochtones. Le comité a approuvé la proposition selon laquelle aucune modification ne devait pour l'instant être apportée aux arrangements relatifs au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées. Le comité a demandé au Secrétariat d'élaborer, pour la prochaine session du comité, un document d'information sur les incidences pratiques, budgétaires et en termes de procédures des suggestions ci-après, avancées par le groupe de travail autochtone, appuyé par une délégation, préconisant 1) qu'un nouveau statut, à savoir celui des peuples autochtones, distinct du statut des observateurs, soit établi au sein du comité; 2) que les peuples autochtones soient systématiquement représentés au sein de tous les groupes de "collaborateurs du président" qui pourraient être créés à un moment ou un autre; 3) que des représentants des peuples autochtones soient systématiquement nommés coprésidents de groupes de travail et de groupes de rédaction; 4) qu'une représentation égale à celle des États membres soit prévue au sein du Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (en d'autres termes, le Conseil comprendrait quatre représentants des États membres, quatre représentants des communautés autochtones et locales, et le président du Conseil qui est l'un des vice-présidents du comité); 5) que le Secrétariat consulte le président du groupe de travail autochtone, entre chaque session, au sujet de la sélection des participants aux débats d'experts autochtones et 6) que les participants aux débats d'experts autochtones soient invités à traiter les documents de travail de fond relatifs à la session du comité concernée, afin de contribuer directement à l'avancement des travaux de l'IGC. Pour ce faire, le comité a invité les participants de l'IGC à envoyer leurs observations écrites en relation avec les suggestions 1) à 6) ci-dessus au Secrétariat de l'OMPI avant le 7 mai 2012.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLÔTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2,3,4,5,6 et 7 de l'ordre du jour le 20 avril 2012. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit, contenant le texte de ces décisions et de toutes les interventions prononcées devant le comité, serait établi et diffusé avant le 31 mai 2012. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à sa vingt-troisième session.

[Fin de l'annexe et du document]